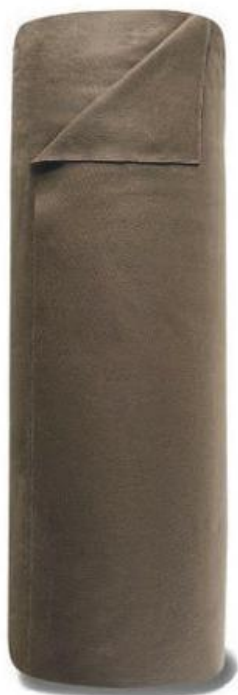


TOILE DE PAILLAGE BIO PLA

190 gr/m²



CONDITIONNEMENT

F-PAI031 Rouleau : 2 m x 100 ml

- **MATIÈRE** : 95% feutre PLA + 5% chanvre
- **DENSITÉ** : 190 gr/m²
- **COULEUR** : brun terre
- **DURÉE DE VIE** : 24 à 36 mois
- Paillage non inflammable

V 01/2022

☎ 04.72.97.07.80
✉ contact@racinebyracine.eu

50, rue Ernest Renan
69120 VAULX-EN-VELIN

Ce feutre PLA (Poly Lactic Acid) est totalement biodégradable et conforme à la norme DIN EN 13432. Les procédés d'aiguilletage et de calandrage utilisés pour produire ce non-tissé permettent un enchevêtrement intime des fibres entre elles. Le fait d'utiliser des fibres teintées masse procure une coloration permanente et pérenne dans le temps. La couleur choisie permet au produit de s'insérer facilement dans tout type de chantier paysager sans pollution visuelle.

AVANTAGES :

- 100% biodégradable - OK Compost S233
- Permet de lutter contre les adventices.
- Permet de diminuer l'utilisation de produits herbicides.
- Feutre plus perméable et absorbant plus d'eau qu'un paillage synthétique. Permet ainsi de maintenir d'excellentes conditions pour le développement des plants.
- Tenue aux UV.
- Simple et rapide de pose (mécanisable).



CARACTÉRISTIQUES :

Propriétés	Norme	Valeur	Tolérance
Force de rupture (SP)	NF EN ISO 10319 : 2008	4 kN/m	- 0,5 kN/m
Force de rupture (ST)	NF EN ISO 10319 : 2008	4 kN/m	- 0,5 kN/m
Allongement à la rupture (SP)	NF EN ISO 10319 : 2008	> 40%	
Allongement à la rupture (ST)	NF EN ISO 10319 : 2008	> 40%	
Perméabilité à l'eau	NF EN ISO 11058 : 2010	125 L/m ² .s-1	+/- 10%

Note : Les valeurs ci-dessus correspondent à des valeurs moyennes indicatives.

CONSEILS DE MISE EN PLACE :

- Préparer le sol : ôter les mauvaises herbes, égaliser le terrain et nettoyer les pierres présentes en surface.
- Enterrer le bord du paillage environ 10 cm dans le sol et le fixer par des agrafes métalliques suffisantes en nombre et adaptées au terrain (diamètre et dimensions).
- Recouvrir minimum de 20 cm entre 2 lés de paillage et fixer par des agrafes métalliques suffisantes en nombre et adaptées au terrain (diamètre et dimensions).

Remarque : Dans le cas d'utilisation de terres agricoles rapportées il est nécessaire d'effectuer un traitement adéquat pour stopper la germination de plantes de la famille des poacées (chiendent par exemple).

La durée de vie est donnée à titre indicatif et dépend de la nature du sol (travaillé et sans pierres), des conditions climatiques et des conditions de pose. Il est impératif de traiter sur sol propre ou d'effectuer sur terrain enherbé un traitement herbicide au préalable.

